

# Les informations de l'écosystème à retenir ce 6 juin 2019

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations de l'écosystème entrepreneurial et innovation à côté desquelles il ne fallait pas passer.

---

## Sendinblue veut doper la croissance des PME

La pépite française [Sendinblue](#) annonce se diversifier au-delà de l'emailing pour accompagner les TPE/PME dans leur stratégie de marketing numérique. Pour cela, elle propose de nouveaux services marketing et vente pour faire décoller leur business sur une seule plateforme, notamment pour gérer l'intégralité de leur relation client, sur l'ensemble des canaux numériques - Facebook, site internet, email, en display ou encore via les échanges commerciaux.

## Younited Credit réalise sa première opération de titrisation sur Euronext Paris

La plateforme de prêt aux particuliers, [Younited Credit](#) annonce une opération

de financement d'un montant total de 156 millions d'euros, listée sur Euronext Paris, dont la partie senior a été notée AAA par Standard and Poor's et Aaa par Moody's. Cela lui permet d'accéder au club des plateformes technologiques de prêts européens capables de réaliser une émission sur les marchés publics de dette. Cette opération a été réalisée grâce à la combinaison d'un produit innovant et ergonomique pour l'emprunteur, d'un processus d'octroi et d'analyse des risques ainsi que d'un volume croissant de ses réalisations.

## Le CNNum remet en question la Loi d'orientation des mobilités (LOM)

Le Conseil national du numérique réitère son opposition à la mise en place des chartes prévues dans la LOM, qu'elles soient homologuées ou non par l'administration. En effet, selon lui, ces chartes ne sauraient se substituer au dialogue social. « *Le CNNum considère que la LOM devrait instaurer une obligation de négociation collective* », explique l'instance dans un communiqué. Cette négociation collective porterait notamment sur la rémunération des travailleurs et les frais de commission, le droit à la déconnexion et un seuil de refus en-deçà duquel le travailleur n'est pas sanctionné par la plateforme.